

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PLOUFRAGAN, LE 25 FÉVRIER 2025

## « CLUB INCLUSIF »

LE DÉPARTEMENT ET LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS PROPOSENT UNE FORMATION AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS DES CÔTES D'ARMOR AU GYMNASSE STEREDENN

Ce mardi 25 février au gymnase Steredenn, équipement sportif de la Ville de Saint-Brieuc, Ludovic Gouyette, vice-président du Département délégué à la jeunesse et aux sports, Antoine Laudrin, référent paralympique Bretagne du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et Thierry Stiefvater, adjoint au maire de Saint-Brieuc délégué au sport et à la vie associative ont accueilli une dizaine d'associations sportives pour une session de formation du programme « Club inclusif », portée par le CPSF et cofinancée par le Département des Côtes d'Armor.

Le programme Club Inclusif propose à tous les clubs sportifs volontaires de se former à l'accueil de personnes en situation de handicap. Porté par le Comité Paralympique et Sportif Français sur tous les territoires, il s'inscrit dans une logique d'héritage des jeux paralympiques. Club inclusif permet de former un binôme encadrant / dirigeant de club qui, sur la base d'un projet qu'il souhaite développer dans sa structure, va acquérir des connaissances sur le para-sport pour les mettre en application dans son club, tout en étant accompagné pendant 6 mois par les fédérations françaises handisport et sport adapté pour créer ou faire évoluer leur offre de pratique para-sportive. Il est composé de plusieurs modules de formations alliant théorie, pratique, sensibilisation, suivi et accompagnement dispensés par le CPSF et les comités régionaux des fédérations handisport et sport adapté.

*« Le rôle du Département est de lever les freins qui empêchent les personnes en situation de handicap qui le souhaitent de pratiquer un sport près de chez eux. Et cela passe en premier lieu par les clubs et associations, qui doivent disposer des moyens et des formations adaptées pour accueillir ces publics spécifiques. Avec le financement cette 4<sup>e</sup> session de formation 'club inclusif' dispensée par le Comité Paralympique et Sportif Français, ainsi que d'une 5<sup>e</sup> session qui aura lieu début juillet à Dinan, nous souhaitons amorcer une dynamique à laquelle les communes et intercommunalités pourront se joindre pour contribuer à rendre la pratique sportive la plus accessible possible au plus grand nombre sur l'ensemble du Département »*

**Ludovic Gouyette**, vice-président du Département délégué à la jeunesse et aux sports.

*« Club inclusif ne pourrait pas avoir lieu sans l'implication des collectivités territoriales - qu'elles soient départementales, comme ici avec le Département des Côtes d'Armor qui propose et finance cette session, mais aussi intercommunales ou locales - afin de proposer une offre de formation gratuite, sans pré-requis, à l'ensemble des clubs sportifs du territoire. Seulement 1,4 % des clubs propose une activité à des personnes en situation de handicap, qui doivent parcourir en moyenne 50 km pour trouver une pratique sportive adaptée. Notre objectif est de former 3 000 clubs para-accueillants supplémentaires en France d'ici juin 2025, car si l'on peut faire en sorte que le temps de transport de la personne en situation de handicap soit inférieur au temps de pratique de son activité sportive alors on aura véritablement fait un pas vers l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la pratique sportive »*

**Antoine Laudrin**, référent paralympique Bretagne au CPSF.



« La Ville de Saint-Brieuc s'engage pleinement pour un sport accessible à toutes et tous, sans distinction d'âge, de condition physique ou de statut social. L'inclusion dans le sport est un enjeu essentiel pour notre collectivité, car nous sommes convaincus que le sport est bien plus qu'une activité physique : c'est un vecteur de bien-être, de santé et de cohésion sociale. L'axe 1 de notre politique sportive repose sur cette ambition forte d'accessibilité universelle au sport, et nous la traduisons par des actions concrètes : l'accompagnement des associations, la mise en place d'événements fédérateurs comme la Journée Olympique et Paralympique et le soutien à l'organisation des Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport récemment.

Notre engagement se poursuit aujourd'hui avec la mise à disposition de l'espace Steredenn pour l'organisation de cette session de formation Club Inclusif. Nous avons également relayé cette initiative auprès des clubs sportifs de Saint-Brieuc et de l'agglomération, afin d'inciter le plus grand nombre à s'engager dans cette démarche. Faire du sport un droit pour tous, c'est un objectif que nous devons atteindre collectivement, en collaboration avec les associations, les institutions et les partenaires du mouvement sportif. Cette formation est une formidable opportunité pour outiller nos clubs et favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap au sein de nos structures sportives.

Je remercie chaleureusement le Département des Côtes d'Armor et le Comité Paralympique et Sportif Français pour leur engagement et leur action. Ensemble, nous œuvrons pour un sport plus inclusif et plus accessible à Saint-Brieuc et sur l'ensemble du territoire »

**Thierry Stiefvater**, adjoint au maire de Saint-Brieuc délégué au sport et à la vie associative.

## LE COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a pour mission d'œuvrer pour le développement des para-sports. Il assure la coordination et la représentation des fédérations sportives qui proposent une offre sportive adaptée aux personnes handicapées. Seul interlocuteur français reconnu par le Comité Paralympique International, le CPSF est membre fondateur de Paris 2024 et compte à ce jour 43 fédérations membres. Depuis 2019, le Comité Paralympique et Sportif Français s'est déployé en région, avec l'implantation d'un référent paralympique dans chacune des régions. Leur rôle est de dresser un état des lieux de la pratique para-sportive dans leur territoire, de préparer le volet handicap des projets sportifs territoriaux avec les acteurs du mouvement paralympique, et de mobiliser les collectivités territoriales et les établissements accueillant du public autour de la pratique sportive.

### Les 12 clubs participant à la 4<sup>e</sup> session « Club inclusif » en Côtes d'Armor :

- AS Cesson Ginglin - Football
- Echiquier Briochin - Apprentissage et pratique du jeu d'échec
- Tennis Club municipal de Perros-Guirrec - Tennis
- SNSQP - Voile
- Saint-Brieuc Orientation - Course d'orientation
- AL Judo Ploufragan - Judo
- Ski Nautique Club de Guerlédan - Ski nautique et wake board
- Armor GR - Gymnastique Rythmique
- AS Plelo - Football et futsal
- La Bretonne Gymnic Club - Gymnastique
- Saint-Brieuc BMX - BMX Race
- Rugby Club Saint-Brieuc - Rugby



### CONTACT PRESSE

Direction de la Communication  
Marion Sevenier  
marion.sevenier@cotesdarmor.fr  
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83